



ENGAGEMENT DE CHANGE PROVISOIRE

RELATIF A UNE EXPORTATION VERS			Pays de destination Angola	
Nom et adresse du déclarant :	SITRACOM 16 BP 1382 ABIDJAN 16 TREICH	IVILLE NANAN YAMOUSSO		
Marchandises facturées ou ex		Angola - (SU), Lda ssa Mota e Companhia s/n , Ba	airro Kikuxi, Viana Lua	anda ·
	REGLEMENT	FINANCIER DE L'EX	PORTATION	
Le produit de l'exportation des marchandises désignées ci- dessus d'une valeur facturée de :		En francs CFA (dans tous les cas)		En devises (si le contrat est en devises)
		49,845,582.06		75,989.
Facture N°	10IN108963	Sur la base d'un contrat (départ usine, FOB, CAF, etc.)		
Doit être rapatrié, sous les peines de droit et dans les conditions fixées par le règlement des charges par :		SIKA COTE D'IVOIRE 25 BP 945 ABIDJAN (VILLE) 25 cocody bvd latrille -		
Elément de la facturation (en francs CFA)	Valeur des marchandises (départ - usine)	FRAIS ACCESSOIRES PRIS EN CHARGE PAR L'EXPORTATEUR		
		En Côte d'Ivo	ire	A l'étranger
Nature de l'exportation :	EXPORTATION EN VENTE FERME SANS	TITRE D'EXPORTATION		

Je sousigné, certifie sincères et véritables les énonciations portées sur la présente formule.

Direction Générale du trésor et de la Comptabilité Publique

Je m'engage sous les pénalités prévues par la réglementation en vigueur, à rapatrier dans le délai d'un (1) mois à compter de la date d'exigibilité du paiement, l'intégralité des sommes provenant de l'exportation visée ci-dessous.

Comptabilité Publique

01256/24 EX Ouvert le : 19/04/2024 N° du dossier de domiciliation :

B.I.C.I.C.I. Intermédiare agrée :

A APURER AVANT LE:

APURER LE:

Date Impression: 19/04/2024 Page 1 / 1 EC2024021926